



Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations**

Le plan des affectations annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation « RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ » à même une aire d'affectation « PARC ET ESPACE VERT », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 1^{er} juin 2015

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JUILLET 2015